



Procédure pour récupérer les dépens d'un bornage judiciaire

Par **marie**, le **19/07/2011** à **21:05**

Bonjour,

J'ai assigné mes voisins au Tribunal d'instance pour un bornage judiciaire. Le jugement stipule que les frais d'expertises et d'abornement devront être pris en charge à part égale entre les parties désignées. Depuis un an que le jugement a eu lieu, je n'ai toujours pas perçu les frais que j'ai avancés (frais d'expertise et d'abornement), malgré les relances de mon avocat par LRAR ; ou ils ne répondent pas aux courriers recommandés ou ils ne vont pas les retirer à la Poste; Que puis-je faire pour récupérer ces dépens qui se chiffrent malgré tout à plus de 2600 euros. Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **12:16**

Faire appel à un huissier